



## COMMUNIQUÉ

### Nouvelles modalités de remboursement des frais annexes suite à la participation à une action de formation

Le SPELC 59-62 regrette vivement les retards pris pour le remboursement des frais annexes dans le cadre des formations. Il demande que ces situations soient régularisées le plus rapidement possible.

Ces retards pénalisent en effet toutes celles et ceux qui, soucieux de se former pour mieux accompagner les élèves, suivent, s'impliquent dans les formations. Ajoutés au report des améliorations salariales prévues dans le plan PPCR, au gel du point d'indice de la fonction publique, ces retards contribuent à fragiliser la situation de tous et plus particulièrement de nos jeunes collègues lauréats de concours et stagiaires, dont le traitement est loin d'être mirobolant...Transformer le remboursement des frais en une sorte de poker menteur est profondément indécent au vu de leur situation financière.

Plus loin, c'est toute la formation que ce type de retard remet en cause : comment espérer attirer des candidats volontaires à une formation quand il se dit et se répète qu'obtenir un remboursement des frais engagés relève du chemin de croix ?

Le SPELC 59-62 suivra très attentivement l'évolution de cette situation dans les semaines qui viennent, au service d'abord et avant tout des enseignantes et enseignants de notre académie.

**LE SPELC 59-62**

---

